Municipalité de Mont-Blanc

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal, le conseil a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2027.

Les séances ordinaires se tiendront aux dates suivantes, à compter de 19h30 :

Mardi le 12 janvier	Mardi le 6 juillet
Mardi le 2 février	Mardi le 3 août
Mardi le 2 mars	Mardi le 7 septembre
Mardi le 6 avril	Mardi le 5 octobre
Mardi le 4 mai	Mardi le 2 novembre
Mardi le 1er juin	Mardi le 7 décembre

DONNÉ à Mont-Blanc ce 5e jour de novembre deux mille vingt-six.

Caroline Fouquette
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe